



# DEMANDE D'AUTORISATION D'OUVERTURE D'UN DÉBIT TEMPORAIRE

Monsieur le Maire,

Je soussigné :

.....

Domicilié :

.....

.....

Agissant à titre de :

.....de l'association :.....

.....

J'ai l'honneur de solliciter de votre bienveillance l'autorisation d'établir un débit de boissons temporaire de :

1<sup>er</sup> groupe : boissons sans alcool : eaux minérales ou gazéifiées, jus de fruits ou de légumes non fermentés ou ne comportant pas, à la suite d'un début de fermentation, de traces d'alcool supérieures à 1,2 degrés, limonades, sirops, infusions, lait, café, thé, chocolat.

2<sup>ème</sup> groupe : **abrogé** (n'existe plus)

3<sup>ème</sup> groupe : boissons fermentées non distillées et vins doux naturels : vin, bière, cidre, poiré, hydromel, auxquelles sont joints les vins doux naturels, ainsi que les crèmes de cassis et les jus de fruits ou de légumes fermentés comportant 1,2 à 3 degrés d'alcool, vins et liqueurs de fraises, framboises, cassis ou cerise, ne titrant pas plus de 18 degrés d'alcool pur.

A l'occasion de : .....

A (lieu de la manifestation).....

.....

Le.....

Horaire demandé : de .....h à .....h

(En cas de manifestation sur plusieurs jours, remplir une demande par jour)

Le .....

Signature

DEMANDE D'AUTORISATION D'OUVERTURE D'UN DÉBIT TEMPORAIRE

(A compléter par la mairie)

## ARRETE DU MAIRE

**Le Maire de la Commune de PORT-BRILLET,**

Vu la demande faite au recto de ce document,  
Vu l'arrêté de M. le Préfet sur la police des lieux publics, pris en application des articles L 33345-1 et L 3335-4 du Code de la Santé Publique,  
Vu les articles L2212-1 et L 2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu les articles L 3331-1 et L 3334-2 du Code de la Santé Publique,

**Arrête :**

M .....  
.....est autorisé(e)

A ouvrir un débit exceptionnel et temporaire de boissons de ..... catégorie  
(autorisation N° .....)

Le.....de.....h à .....h

Copie de cet arrêté sera adressée à la Gendarmerie pour accord. La présente autorisation devra être présentée, sur leur demande, aux agents de l'autorité.

En mairie, le .....  
Le Maire,  
Fabien ROBIN.